

Informations pratiques

Dans cette section, vous trouverez toutes les informations nécessaires pour préparer votre séjour à l'étranger :

- **Services nationaux pour l'éducation**

Cette page web vous donne accès aux sites nationaux pour étudiants étrangers (avec des informations sur les procédures administratives, les bourses d'études, les frais d'inscriptions, le financement externe,etc.), aux sites des autorités nationales pour l'éducation supérieure, des organisations nationales pour les étudiants, ainsi que les sites internet des institutions professionnelles pour l'enseignement de la musique qui sont membres de l'AEC.

- **Procédures pour obtenir un visa**

Cette page web vous donne accès aux sites internet qui expliquent comment obtenir un visa.

- **Permis de travail**

Cette page web vous donne accès à une base de données d'ambassades avec des explications sur les permis de travail.

Services nationaux pour l'éducation

Veuillez cliquer [ici](#) pour avoir accès aux sites internet traitant des questions suivantes :

- Informations pour étudiants étrangers et chercheurs
- Autorité nationale responsable de l'éducation et de la culture
- Institutions d'éducation supérieure
- Organisation nationale d'étudiants
- Reconnaissance académique

[TOP](#)

Procédures pour obtenir un visa

Pour avoir accès au site internet 'Project Visa', base d'informations sur les visa dans les pays européens, veuillez cliquer [ici](#).

Pour avoir accès aux coordonnées des ambassades en Europe et dans le monde, veuillez visiter les sites internet '[Embassy World](#)' or '[Embassy Abroad](#)'.

Définition

Un visa est un document délivré par les autorités compétentes d'un pays qu'un étranger doit présenter lors de l'entrée sur le territoire d'un Etat dont il n'est pas le ressortissant. C'est une condition nécessaire pour entrer et séjourner pendant une certaine durée sur ce territoire. Mais ce n'est pas une condition suffisante car les autorités chargées du contrôle des frontières de certains pays, peuvent refuser l'admission sur leur territoire de tout étranger, même titulaire d'un visa valide.

Conditions d'obtention

Certains visas peuvent être obtenus à l'arrivée ou par demande avant le départ à l'ambassade ou le consulat du pays visité. Parfois, une agence de voyages accréditée peut aussi vous fournir un visa. S'il n'y a pas d'ambassades ou du consulat du pays que vous souhaitez visiter, il faudra alors envisager

d'obtenir un visa à partir d'un pays tiers (généralement un pays voisin du votre). L'obligation ou l'absence d'obligation d'avoir un visa dépend du type de citoyenneté détenue par le demandeur, le durée intentée du séjour, et les activités que le demandeur souhaite exercer dans le pays visité. Ceci pourra donc engendrer la délivrance de différents types de visas.

Catégories de visa

Il y a plusieurs types de visas selon les objectifs du séjour à l'étranger. Les visas les plus utilisés par les étudiants sont les suivants :

- Visa de tourisme: pour une période limitée de séjour, sans activités lucratives. Ce visa peut être utilisé pour assister à des Master class ou des cours d'été à l'étranger.
- Visa pour étudiants: permet de suivre des études supérieures à l'étranger.
- Visa pour des travaux saisonniers: ce visa permet à des individus de voyager entre des nations qui offrent des programmes de travaux saisonniers.

Entrée et durée du séjour

Les visas peuvent être à 'entrée simple', ce qui signifie que le visa sera annulé dès que son détenteur quittera le pays visité. Si le visa est 'double entrée' ou 'entrées multiples', son détenteur peut quitter le pays visité pour quelques temps et y revenir sans rendre son visa invalide.

[TOP](#)

Permis de travail

Pour avoir accès aux coordonnées des ambassades en Europe et dans le monde, veuillez visiter les sites internet '[Embassy World](#)' or '[Embassy Abroad](#)'.

Définition

Le permis de travail est un terme générique qui désigne l'autorisation légale d'une personne à travailler. C'est utilisé le plus souvent pour donner l'autorisation à une personne de travailler dans un pays pour lequel il/elle ne possède pas la citoyenneté. C'est aussi utilisé pour désigner les personnes d'âges mineures autorisées par la communauté à travailler.

Les permis de travail dans l'Union Européenne

Chaque pays de l'Union Européenne dispose actuellement d'un système différent d'octroi de ces permis de travail aux nationaux non-membres de l'Union Européenne. Cependant, la Commission Européenne a commencé un travail en 1999 sur un processus de l'UE pour l'autorisation au travail des nationaux non-UE. En Octobre 2007, ils ont adopté une proposition d'entrée en vigueur d'un permis de travail similaire à celui déjà existant aux Etats-Unis ('Green Card') et dénommé 'Carte Bleue'. Après deux passés dans un premier pays, l'immigrant sera autorisé à déménager et travailler dans un autre pays de l'Union Européenne. Cette nouvelle carte remplacera le traditionnel permis de travail existant au sein de l'Union Européenne et centralisera l'émission des cartes à partir de Bruxelles.

Pour plus d'informations sur les dernières législations de l'Union Européenne sur les permis de travail, veuillez cliquer [ici](#).

Pour avoir plus d'informations sur les permis de travail, veuillez cliquer [ici](#).

[TOP](#)